



Compte-rendu du CTPD des Yvelines 21 janvier 2011 Répartition de la DHG collèges, SEGPA et lycées Rentrée 2011

Collèges et lycées des Yvelines lourdement taxés : moins 167 emplois

Collèges : moins 35 emplois/ plus 238 élèves

SEGPA : moins 14 emplois / moins 75 élèves

Lycées : moins 118 emplois / moins 730 élèves (1 enseignant en moins pour 6 élèves en moins !)

C'est la contribution des collèges et lycées de l'Académie de Versailles à « l'effort » public de réduction du nombre de fonctionnaires et des déficits ! **Ce désengagement de l'Etat prépare de nouvelles dégradations des conditions d'études et de travail.**

Il se conjugue avec **des réformes** (école du Socle commun, réforme des lycées, de la voie technologique, CLAIR...) **qui creusent les inégalités** et tourne le dos à tout objectif de démocratisation et de réussite de tous les jeunes.

Il s'accompagne **d'un credo en faveur de l'autonomie des établissements**, porte ouverte à toutes les dérèglementations et à l'effacement de tout cadre national (horaires, statuts ...) par **le renforcement des pouvoirs et prérogatives confiés aux chefs d'établissement**. C'est donc au nom d'une gestion « locale » des moyens que l'Administration a refusé aux représentants des personnels les informations permettant de garantir la transparence sur les DHG : refus de communiquer le nombre de classes retenu par niveau, explicitation incomplète des critères de dotation, globalisation des moyens en lycée (entre les voies générale/technologique/professionnelle et post-bac). *Nous appelons les représentants au CA à réclamer ces informations auprès de leur chef d'établissement qui en dispose, et à contester si nécessaire les prévisions d'effectifs.*

Démantèlement de l'Education prioritaire

2 collèges et 7 lycées, soit un tiers des 25 établissements ZEP des Yvelines ont été évincés de la liste du Recteur réduisant le périmètre des établissements « protégés » appelant une « attention particulière ». Nous avons fait part de notre indignation face à une logique qui signifie la disparition à brève échéance de moyens complémentaires justifiés par les difficultés sociales et scolaires des élèves de ces établissements, montant en épingle des dispositifs « d'excellence » réservés à une minorité, mais abandonnant le plus nombre. Nous avons demandé que soit revue la dotation de ceux qui subissent déjà un effondrement de leurs moyens, y compris avec le label CLAIR !

En collège comme en lycée : **Baisse du taux H/E départemental**

Conséquence de l'ampleur des retraits de moyens, totalement disproportionnée avec L'évolution globale des effectifs (moins 567 élèves prévus à ce jour). Nous en avons dénoncé les effets désastreux : toujours plus d'élèves dans les classes, horaires au plancher rendant toute marge d'autonomie pédagogique illusoire, charge de travail qui s'alourdit encore ...*Les informations données aux syndiqués par le SNES (<http://www.versailles.snes.edu/spip.php?article2228>) permettent aux collègues de constater l'évolution de ce taux H/E .*

la saignée des SEGPA

L'anéantissement lent mais efficace des SEGPA se poursuit avec -221,5 HP et -30,5 HSA soit -252 Heures sur la DGH prévisionnelle pour une perte de 77 élèves, perte non avérée étant donné que nous n'avons pas fini le recrutement des 6e.

La dotation globale est à 4060 Heures dont une réserve de 438,5 Heures. Nous avons obtenu en groupe de travail le détail de cette réserve soit 360 Heures pour les synthèses-coordinations et 78,5 Heures de réserve réelle dans le cas d'effectifs réels à la hausse (d'où l'importance du recrutement des 6e).

Il est donc à prévoir de nombreuses fermetures : déjà 7 fermetures d'ateliers (sur 49 ateliers) annoncées par la DOS, rajoutons à cela 9 fermetures de postes de PE (sur 86 postes), on s'orienter vers une perte de 16 postes sur les 25 SEGPA que compte le département!

Il est à noter un profil de SEGPA à 4 classes qui se dessine d'année en année : 16 des 25 SEGPA sont à 4 classes.

Outre les fermetures de classes, les élèves de SEGPA vont également subir une baisse de leurs possibilités d'orientation en CAP puisque l'on nous annonce 5 fermetures de CAP sur le département pour la rentrée prochaine mais également 148 suppressions de places dans les CAP existants.

Les représentants du SNUIPP-FSU resteront donc vigilants, lors du prochain CTPD, en ce qui concerne la réalité des effectifs pris en compte : c'est pourquoi nous appelons les représentants au CA à réclamer ces informations auprès de leur chef d'établissement qui en dispose, à les contester si nécessaire, et à nous transmettre toutes informations utiles

Critères de dotation des collèges

Les effectifs sont calculés selon les taux apparents de passage sur les deux dernières années, ainsi qu'en observant le vivier d'élèves de CM2 du secteur.

Les dotations initiales sont arrêtées en fonction des horaires réglementaires appliqués à une structure « classes » simulée (28 élèves par classe quel que soit le type de collège)

Niveau	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème} DP6
Heures	28h	25,5h	28,5h	28,5h	37,5h

La majoration de la DHG au titre de la difficulté sociale est attribuée selon un classement des collèges en 5 catégories, classement qui n'a pas évolué à l'exception des établissements de type 1 (voir précisions ci-dessous). Dans les Yvelines, le pourcentage de DHG supplémentaire attribué par type de collèges est le suivant :

Type 1 : 12 à 15% pour les 2 collèges « non protégés » et 16 à 20% pour les 16 « protégés »

Type 2 : 6 à 8% (11 établissements)

Type 3 : 4 à 6% (27 établissements)

Type 4 : 2 à 4% (17 établissements)

Type 5 : 2% (34 établissements)

A cela s'ajoute des compléments divers : section européenne 2h (par section et par niveau), section sport 2h, LV2 5ème All 3h, DP3 3h, heures statutaires (UNSS, Labo...), CLA 18h, classe relais 21h, UPI 24h.

Les moyens en personnels « RAR » s'ajoutent aux DHG.

Concernant le traitement des 18 collèges ZEP (type 1), les précisions ont été données par l'IA adjoint en charge des collègues : « Nous avons procédé selon le principe de l'inéquité juste. Dans l'Académie de Versailles, une réflexion a eu lieu sur l'Education Prioritaire (25% des établissements). Il faut rompre avec un fonctionnement binaire ZEP et non ZEP. Une liste d'établissements protégés par le Recteur à été élaborée grâce à un panier d'indicateurs sociaux et éducatifs élaboré par la DAPEP (Délégation Académique à la Prospective et à l'Evaluation des Performances). Pour les Yvelines, il en est ressorti 16 établissements « cœur de cible » correspondant aux 7 collèges RAR et 9 RRS. 2 collèges ZEP ne font donc pas partie de ce « cœur de cible ». Cela n'entraîne pas de changement dans les labels existants et donc ne remet pas en cause les primes et avantages spécifiques des personnels ».

Commentaire FSU :

Les organisations syndicales, ainsi que les collègues des établissements ZEP, ont été écartées de la réflexion par le Recteur, la liste des établissements « protégés », ayant été communiquée en séance au CTPA du 12 janvier quand tout était déjà décidé. Dans les Yvelines, les deux collèges qui ne figurent pas sur la liste du Recteur avaient gagné leur classement ZEP de haute lutte il y a plusieurs années. Le Recteur en revient donc à la liste établie initialement par l'administration, en dehors de toute concertation.

Dans les collèges :

Exigez le respect des horaires règlementaires.

Revendiquez les moyens nécessaires pour limiter les effectifs des classes des collèges à 24 élèves (20 en ZEP).

Chiffrez les besoins pour organiser des travaux en groupes allégés, dédoublements...nécessaire à la réussite des élèves.

Faites échec à toute tentative de reporter vers l'accompagnement éducatif des enseignements ou activités qui relèvent du temps scolaire (ATP, chorale, latin ...)

(<http://www.snes.edu/Courrier-de-S1-no5-Rentree-2011.html>)

Réduction et appauvrissement de l'offre de formation

Nous sommes intervenus sur la situation de plusieurs lycées confrontés à des coupes sombres dans la voie professionnelle, de plus en plus marginalisée dans le service public d'Education :

- transfert et fermeture d'un grand nombre de places en CAP (qui s'accroîtra encore à l'avenir avec la disparition des 3^o d'insertion) au détriment des jeunes les plus fragiles
- mise en extinction des derniers BEP alors que la réforme du Bac pro 3 ans laisse de nombreux jeunes sur le bord de la route.

Concernant la fermeture des 4 BTS dans le 78, nous avons relayé les arguments de nos collègues qui défendent une voie de réussite pour de nombreux étudiants, qui répond aux besoins en qualification des entreprises : déterminés dans leurs actions, ils combattent des décisions injustes et brutales, dictées strictement par une logique comptable.

En lycée, des réformes pilotées, non par des objectifs pédagogiques, mais budgétaires

Nous avons pointé les pertes horaires très importantes subies par les lycées qui cumulent des attaques multiples :

- **affaiblissement de la voie technologique** (STI/STL/ ST2S) du fait des restrictions dans l'implantation des options
- mise en place, à la rentrée prochaine, **du tronc commun de 1^o** regroupant dans des classes toujours plus chargées les élèves de séries différentes

Comme le SNES l'avait dénoncé, il apparaît clairement combien les « réformes » constituent un gisement important d'économies. **Sur une base de 35 élèves par classe**, la classe de 2de est dotée de 39h, le tronc commun de 1^o de 18h. S'ajoutent en 1^o les heures à effectifs réduits et les enseignements spécifiques à chaque série (*se reporter aux courriers de S1 n°4 et n° 5 : <http://www.snes.edu/Courrier-de-S1-no4-Lycees.html> et <http://www.snes.edu/Courrier-de-S1-no5-Rentree-2011.html>) . **Rien n'a été précisé sur le financement des options et enseignements rares (langues, arts...).***

Une explosion prévisible des suppressions de postes qui sera largement amplifiées par :

- **une augmentation très sensible des heures supplémentaires** imposées dans les dotations initiales au détriment des heures postes : nous l'avons fermement combattue. L'IA a reconnu une difficulté dans le ratio HSA/HP, et indiqué que les services allaient travailler avec les CE sur cet aspect, avec une « attention particulière » là où des postes sont en jeu. *Nous appelons les collègues à organiser collectivement le refus des HSA. Les HSA sont un des leviers essentiels utilisé aujourd'hui par l'Administration pour supprimer les postes : refusons d'en être complices !.*
- **par un volume de réserve d'heures important**, notamment en lycées, bien au-delà des nécessaires ajustements de fin d'année, **qui soustrait de nombreux postes au mouvement INTRA.** *La bataille pour obtenir les moyens nécessaires est à mener aujourd'hui : les postes ne sont pas recréés en juin, les moyens étant alors donnés en HSA ou BMP.*

L'autonomie des établissements n'est pas celle du seul chef d'établissement : Exigez le respect des instances élues (CP et CA)

Nous avons rappelé à l'Inspecteur d'Académie notre attachement au paritarisme ainsi qu'au fonctionnement démocratique des instances des EPLE, et nous sommes élevés contre certains dysfonctionnements. Ainsi, avant même la tenue de ce CTPD, certains chefs d'établissement annonçaient déjà aux collègues la suppression de leur poste ! *Nous avons demandé qu'il soit rappelé à tous les chefs d'établissement, quelles que soient les spécificités des différents EPLE, la nécessité de réunir un CA avant la remontée des TRMD (en principe le 11 février), avec ventilation précise des moyens par discipline (HP / HSA), conformément aux dispositions du Code de l'éducation qui définit les principes de l'autonomie du CA en matière pédagogique et éducative. Nous vous invitons à nous alerter de toutes dérives dans ce domaine.*

Les commissaires paritaires :

Maria Bolzinger (SNES), Perrine Detoef (SNES), Frédéric Lesne (SNES), Françoise Touyas (SNUipp), Olivier Guyon (SNUEP), Sébastien Tannière (SNEP)